

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du Vendredi 22 Octobre 2021

Etaient présents : Monsieur Bernard BINOIST, Maire,
Mesdames, Messieurs, Jocelyn LOUETTE, Roland NOGENT, Séverine MARSILLE, Louisa MOREL-AFIR
Adjoints. Solange BONNARD, Alice CHERIFI, Nathalie DELECLUSE, Eric GUIBON, Sovankiri HUL, Claude
MOREL, Isabelle PECOURT, Jeannine PHILIPPON, Sylvie ROZMIAREK, Patrice TOUPART, Conseillers
Municipaux et Eric LEU et Estelle DUGAVE, Conseillers Municipaux suppléants.

Etaient absents excusés : Claude MARTINVAL Eric PERRET, Ludovic DUBREUCQ et Véronique
SEGURA-FARO.

Pouvoirs :

Mr Eric PERRET a donné pouvoir à Monsieur Claude MOREL
Monsieur Claude MARTINVAL a donné pouvoir à Monsieur Bernard BINOIST
Madame SEGURA Véronique a donné pouvoir à Madame Jeannine PHILIPPON



Après avoir constaté que le quorum est atteint, Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte à
19 Heures. Monsieur Jocelyn LOUETTE a été élu secrétaire de séance.

ordre du jour

1° Vente d'un local commercial

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal présents la demande d'achat
du commerce sis 7, rue de Villers, par les actuels locataires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

↳ de vendre le local commercial à destination commerciale "Fleuriste" cadastré AE n° 185
d'une superficie de 123 ares, sis au 7, rue de Villers à Mr et Mme PETIT-SENE Alexandre &
Claire, actuels gérants.

↳ De fixer le prix de vente à 95 000 € (QUATRE VINGT QUINZE MILLE EUROS)

↳ De charger l'étude de Maître DINE, notaire à Villers-Bocage, d'établir l'acte de vente.

2° Demandes de subvention « City Stade »

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les devis reçus pour la
construction d'un terrain multisports, considérant que ce projet à destination des jeunes et
ados est fort demandé.

Monsieur le Maire expose que le dossier peut être subventionné par le Conseil Régional dans
le cadre des Equipements Sportifs de Proximité (EQSP) et par le Conseil Départemental, dans
le cadre du Soutien aux équipements sportifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE :

- de retenir le devis le moins disant de la société SAE pour un montant de 65 810 € HT.

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention de 40 % auprès du
Conseil Régional et demande de subvention de 40 % auprès du Conseil Départemental.

-d'Approuver le plan de financement suivant :

Coût du projet HT : 65 810 €

Subvention de la Région (EQSP) 40 % : 26 324 €

Subvention du Département (40 %) : 26 324€

Part Communale : 13 162 € et avance de TVA : 13 162 €.

3° Demande de subvention « Cadre de vie »

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les devis reçus pour l'amélioration du "CADRE DE VIE" (jeux enfants, tables et bancs, sécurité abords école).
Monsieur le Maire expose que le dossier peut être subventionné par le Conseil Départemental, via la Communauté de Communes dans le cadre de la contractualisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE :

- retenir le devis de RENOVSPORT pour un montant de 38 909.75 € HT
 - retenir le devis de DISCOUNT collectivités pour un montant de 6782 € HT
 - retenir le devis de PLASECO pour un montant de 2 675, 20 € HT
 - retenir le devis de PHILMAT pour un montant de 2465,80 € HT

 - d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention de 25 % à la Communauté de Communes Territoire Nord Picardie dans le cadre de la contractualisation avec le Conseil Départemental.
- d'**Approuver le plan de financement suivant :**
- | | |
|----------------------------------|--|
| Coût du projet HT | : 50 832.75 € |
| Subvention du Département (25 %) | : 12 708 € |
| Part Communale | : 38 124 € ET avance de TVA : 10167 €. |

4° Taxe à l'hectare

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de fixer le tarif de la taxe à l'hectare. Cette taxe est instaurée dans le but de financer les travaux d'entretien et de réfection des voiries réputées d'intérêt communal et ne relevant pas de l'intérêt communautaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de fixer le montant de la taxe à l'hectare à 8 € pour l'année 2020 et les années suivantes (sauf délibération contraire)
- Les montants inférieurs à 15 € se seront pas recouverts.

5° Apurement comptable

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal que figure à l'état de l'actif de la commune, un montant de 120 227,39 € au compte 27633 "créances sur des collectivités et établissements publics".

Cette dépense correspond aux frais de travaux de remembrement engagés en 1982 et qui ont été réglés au Trésorier Payeur Général le 14/04/1983 par mandat n° 77.

Cette somme n'étant pas une créance, il convient d'appliquer les dispositions de la note interministérielle DGFIP/DGCL du 12/06/2014 relative à la mise en œuvre de l'avis du CNOCP n° 2012-05 du 18 octobre 2012 relatif aux changements de méthodes comptables et corrections d'erreurs dans les collectivités territoriales et d'apurer le compte 27 633.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE :

- d'apurer le compte 27633 par une opération d'ordre non budgétaire
 - débit au compte 10 68 (DI) : -120 227.39
- et crédit au compte 27633 (RI) : + 120 227.39

6° Subventions aux associations communales

Après examen des dossiers reçus par la commission des dossiers de demandes de

Subvention, et Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE d'allouer les subventions aux associations locales pour la saison 2021/2021 pour un montant total de 36 625 € pour 29 associations.

7° Subventions exceptionnelles

- Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal présents de verser une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association Union Sportive des cheminots d'Amiens Cyclistes pour l'organisation de la course cycliste dans la commune le 05 septembre 2021, pour l'animation de la fête locale. **Après en avoir délibéré**, le Conseil Municipal décide : d'allouer une subvention de 500 € (CINQ CENT EUROS) à l'association Union Sportive des cheminots d'Amiens Cyclistes pour l'organisation de la course cycliste du 05 Septembre 2021.
- Monsieur le Maire propose aux Membres du Conseil Municipal présents de verser une subvention exceptionnelle à Monsieur Ludovic DUBREUCQ, flessellois, vice-champion de France, qui s'est distingué récemment pour sa course des 100 kms de la somme et sa participation au Marathon des sables à Fuerteventura. **Après en avoir délibéré**, le Conseil Municipal, DECIDE à l'unanimité des membres présents, d'allouer une subvention de 1000 € (MILLE EUROS) à Monsieur Ludovic DUBREUCQ.

Ordre du jour épuisé, la séance est levée à 22 H

Pour extrait conforme,

Le Maire,